

## RÈGLES DE VIE 2020-2021 ÉCOLE POLYVALENTE LA POCATIÈRE

### **BUT :**

Les règles de conduite de l'école ont pour but de fournir un cadre précis et sécurisant pour le bon déroulement des activités de l'école. Il est à noter que tout adulte ou élève, peu importe son cheminement, est soumis aux règles de conduite et aux démarches propres au degré auquel il appartient. Ainsi, l'élève a l'obligation d'adopter un comportement empreint de civisme et de respect envers le personnel de l'école et ses pairs, de contribuer à un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire et de participer aux activités de l'école concernant le civisme et la prévention de la violence et de l'intimidation.

### **PRINCIPES DE BASE :**

Les règles de conduite de l'école doivent être appliquées en tout lieu et en tout temps (incluant les réseaux sociaux et le transport scolaire). **Ces règles s'appliquent aussi lors de la tenue d'activités à l'extérieur de l'école** lorsqu'elles sont organisées par cette dernière. Ces règles s'imposent en priorité sur toute autre règle émanant des règles de degré ou de classe.

#### **Civisme**

Ensemble de règles écrites ou non écrites, de normes sociales et de politiques qui visent la régulation de la vie en société et qui facilitent la vie en groupe. Ce concept fait référence aux devoirs et responsabilités de citoyen dans l'espace public (L.I.P. article 18.1 et 96.6).

#### **Violence**

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.I.P. article 13).

#### **Intimidation = Tolérance 0**

Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non, à caractère répétitif**, exprimé **directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace**, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet **d'engendrer des sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (L.I.P. article 13).

#### **Conflit**

On dit qu'il y a conflit lorsque des personnes sont en *désaccord sur des besoins ou sur des valeurs*. Il est normal de vivre des conflits, c'est pourquoi il est important d'apprendre de bonnes méthodes pour les résoudre pacifiquement. La difficulté à régler un conflit peut entraîner des sentiments négatifs (ex: jalousie, vengeance) et dégénérer en comportements violents.



#### **École en santé**

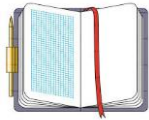

L'École Polyvalente La Pocatière est un édifice déclaré sans fumée et est également une « École en santé ». Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006, **il est interdit** à quiconque de **fumer** et de **vapoter** sur les terrains des établissements d'éducation en tout temps.

**N.B. les parents doivent prendre connaissance des règlements et signer à la fin.**


RÈGLES DE CONDUITE	MODALITÉS D'APPLICATION	SANCTIONS
1. ABSENCES ET PRÉSENCES AUX COURS	Toute absence doit être signalée <u>la journée même au plus tard</u>	
1.1 PRÉSENCE AUX COURS	<p>Pour motiver l'absence d'un élève, le parent doit communiquer avec l'école avant ou la journée même que l'absence ait lieu. Pour ce faire, trois façons sont offertes :</p> <p><b>1-Autorisation écrite du parent</b> remise à la réception de l'école :</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p><b>2-Message téléphonique</b> fait à la réceptionniste (boîte vocale disponible 24 heures) au <b>418-856-2413, poste 2010</b></p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p><b>3- Courriel envoyé</b> à la secrétaire <b><u>polylpoc@cskamloup.qc.ca</u></b> (important : en cas de doute de la provenance, une vérification sera faite auprès des parents)</p> <p><u>À son retour :</u></p> <p>L'élève a la responsabilité de communiquer avec ses enseignants pour <u>reprendre</u> les travaux, les tests ou les examens qui ont été effectués durant son absence.</p>	<p>Pour chaque période d'absence ou de retard non motivée par un parent, l'école a prévu une gradation dans les sanctions.</p> <p style="text-align: center;"><i>Voir la page suivante (p.7)</i></p> <p>*** La direction se garde un droit de réserve pour les cas qu'elle juge particuliers et pourrait faire un signalement à la DPJ s'il y a lieu.</p> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 10px; width: fit-content; margin: 10px auto;"> <p>Après <b>24 heures</b> sans nouvelles du parent, l'école va considérer cette <b>absence</b> comme <b><u>non motivée.</u></b></p> </div> <p><i>Ces mesures servent à répondre aux attentes des parents relativement au transfert de responsabilités (parents – école) et à la sécurité de nos élèves.</i></p>
1.2 ABSENCE LORS D'UNE ÉVALUATION	<p>Tout élève peut s'absenter pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rendez-vous médical <u>avec billet</u></li> <li>➤ Rencontre avec un professionnel, sauf pour les épreuves de fin d'année</li> <li>➤ Convocation à la cour</li> <li>➤ Décès dans la famille</li> <li>➤ Sortie sportive provinciale</li> </ul>	<p>L'élève devra reprendre son évaluation au <b>moment jugé opportun par son enseignant</b>, par exemple : le midi ou le soir en retenue, etc.</p> <p>Pour toute <b>absence non motivée</b> lors d'une évaluation, l'élève se verra attribuer la note « 0 ».</p>






RÈGLES DE CONDUITE	MODALITÉS D'APPLICATION	SANCTIONS
 <p>1.3.1 ABSENCES NON MOTIVÉES</p>	<p>L'élève doit rencontrer les enseignants pour qu'ils lui précisent le travail à reprendre et s'assurer qu'il sera à jour dans ses travaux.</p> <p>L'élève doit, le plus tôt possible, rapporter le travail qu'il a effectué.</p> <p>Les enseignants vérifient le travail de l'élève et peuvent faire reprendre le travail, si celui-ci n'est pas à leur satisfaction.</p> <p>Lors d'une absence non motivée, l'élève devra en plus de faire le travail demandé, se présenter à une retenue à laquelle le titulaire ou le responsable des absences/retards l'assignera.</p>	<p>1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> absence = 1 retenue de soir (15h55 à 16h45) pour chacune des absences.</p> <p>3<sup>e</sup> absence = 1 retenue le soir et un courriel aux parents</p> <p>4<sup>e</sup> absence = 1 retenue le soir</p> <p>5<sup>e</sup> absence = ½ journée de planification + une rencontre avec la direction et le titulaire + un appel aux parents</p> <p>6<sup>e</sup> absence = 1 retenue le soir</p> <p>7<sup>e</sup> absence = 1 journée de planification + une rencontre avec la direction, le titulaire et les parents</p> <p>8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> absence = 1 retenue le soir pour chacune des absences</p> <p>10<sup>e</sup> absence = Suspension interne de 2 jours (sans pause avec les autres élèves)</p>
<p>1.3.2 RETARDS NON MOTIVÉS</p> 	<p>Si un élève arrive en retard, il doit <b>passer par la réception</b> avant d'aller en classe. La réceptionniste signe le retard dans son agenda qu'il devra présenter à son enseignant.</p>	<p>3<sup>e</sup> retard = 1 retenue le midi de 30 minutes</p> <p>5<sup>e</sup> retard = 1 retenue le soir (15h45 à 16h45) + un courriel aux parents</p> <p>7<sup>e</sup> retard = ½ journée de planification + une rencontre avec la direction, le titulaire et un appel aux parents</p> <p>9<sup>e</sup> retard = 1 journée de planification + rencontre avec la direction, le titulaire et les parents.</p> <p>10<sup>e</sup> retard = Suspension interne d'un jour (sans pause avec les autres élèves)</p>

RÈGLES DE CONDUITE	MODALITÉS D'APPLICATION	SANCTIONS
<p>1.4 PRÉSENCE APRÈS L'ÉCOLE</p> <p>Après 16 h, l'élève doit quitter l'école, sauf s'il participe à des activités parascolaires ou à une retenue. Dans ce cas, l'élève doit se rendre sur les lieux de l'activité et y rester jusqu'à la fin.</p> <p>1.5 SORTIES LE MIDI</p> <p>Les élèves de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire doivent avoir une <b>autorisation écrite des parents</b> pour sortir du terrain de l'école le midi.</p>	<p>Tout adulte peut demander à l'élève de justifier sa présence.</p> <p>Un appel aux parents sera fait.</p>	<p>L'élève doit quitter sur-le-champ s'il ne peut justifier sa présence.</p> <p>Retenue par la direction.</p>
<p><b>2. AGENDA</b></p> <p>L'agenda de l'École polyvalente La Pocatière est <b>obligatoire</b> pour tous les élèves.</p> <p>Il est un recueil d'informations, un outil de planification pour l'élève et un moyen de communication pour les parents et les enseignants.</p>	<p>L'agenda n'est pas un journal intime. <b><u>Il doit être gardé propre et complet.</u></b></p> <p><u>L'élève doit l'avoir en sa possession à tous ses cours.</u></p> 	<p>Si l'agenda est considéré comme incomplet, inutilisable ou introuvable, l'élève est responsable de le renouveler à ses frais.</p>
<p><b>3. ÉDUCATION PHYSIQUE</b></p> <p>En ce qui concerne le cours d'éducation physique, seul un billet d'un parent ou un billet médical donné par un médecin (pour une période prolongée) peut exempter un élève de son cours.</p>	<p>*Au gymnase, il est interdit de mâcher de la gomme, de laisser de l'argent ou des bijoux dans les vestiaires du gymnase et de se rendre dans le vestiaire avant la première cloche.</p> <p>*Il est recommandé que l'élève possède ses patins à glace.</p> <p><b>Costume obligatoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chandail de sports (T-shirt)</li> <li>• Pantalon de sports <b>(cuissard ou long)</b></li> <li>• Espadrilles (les souliers de skate ne sont pas autorisés.)</li> </ul> <p>N.B. <b>En compétition</b>, le costume des Phénix est de mise.</p>	<p>L'élève devra travailler le volet éducation à la santé pendant son retrait par des lectures, des rédactions ou par tout travail en lien avec le cours.</p>  <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px; margin-top: 10px;"> <p><i>*Les vêtements de sport doivent être adaptés à l'activité et la température au besoin et différents de ceux portés en classe.</i></p> <p><i>*La même règle s'applique pour les activités du midi.</i></p> </div>



RÈGLES DE CONDUITE	MODALITÉS D'APPLICATION	SANCTIONS
<p><b>4. BIBLIOTHÈQUE</b></p> <p>L'élève doit remettre à temps et en bon état les livres empruntés.</p> <p><i>***Voir règlements de la bibliothèque page 25</i></p>	<p>Les livres perdus ou brisés doivent être remboursés.</p>	<p>Une facture sera envoyée aux parents.</p> <p>Si les amendes encourues demeurent impayées, l'élève se verra refuser l'accès au prêt de livres.</p>
<p><b>5. CASIERS</b></p> <p>Il est obligatoire de <u>conserver le même casier</u> que celui assigné en début d'année dont le numéro est indiqué sur l'horaire de l'élève et d'assurer le maintien de son bon état.</p> <div data-bbox="175 1003 527 1388" data-label="Image"> </div> <hr/> <p>L'élève doit vider son casier au plus tard le 23 juin de l'année en cours.</p>	<p><b><u>Les casiers sont la propriété de l'école.</u></b> Cependant, l'élève est responsable de sa propreté.</p> <p>Pour éviter toute problématique, le casier de l'élève doit être <b><u>VERROUILLÉ EN TOUT TEMPS</u></b> par un cadenas.</p> <p>L'élève est responsable des biens personnels qu'il laisse à l'école dans son casier, dans son vestiaire d'éducation physique ou ailleurs.</p> <p>Les mêmes consignes s'appliquent dans les lieux où l'école tient ses activités (Centre Bombardier, Cégep, etc.).</p> <p>Aucune flânerie dans les rangées de casiers ne sera tolérée.</p>	<p>Exiger le retour au casier d'origine.</p> <p>L'école se réserve le droit de facturer les frais de réparation, s'il y a bris.</p> <p>L'école se réserve le droit de procéder à une fouille en présence ou non de l'élève.</p> <div data-bbox="1052 1058 1502 1367" data-label="Image"> </div> <hr/> <p>Le contenu de son casier sera donné à des organismes sociaux.</p>

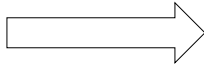
RÈGLES DE CONDUITE	MODALITÉS D'APPLICATION	SANCTIONS
<p><b>6. CIRCULATION DANS L'ÉCOLE</b></p> <p>L'élève doit circuler calmement dans l'école, et ce, en tout temps, sans bousculade, ni bruit excessif.</p> <div data-bbox="110 367 597 819" style="border: 1px dashed black; border-radius: 50%; padding: 10px; text-align: center;"> <p>Aucun flânage n'est permis au 2<sup>e</sup> étage. Lorsque son local n'est pas ouvert, l'élève retourne attendre la cloche au rez-de-chaussée.</p> </div>	<p><b>L'agenda est obligatoire en classe et est nécessaire <u>pour toute circulation pendant les heures de classe</u> (voir carton vert).</b></p> <p><b>Le matin, le midi et lors des pauses, la circulation au 2<sup>e</sup> étage n'est pas permise.</b></p> <p>Seuls les élèves inscrits aux récupérations, qui se rendent à la bibliothèque ou qui ont une rencontre avec un enseignant, seront autorisés à circuler.</p> <p>Lors de ces périodes, les élèves doivent demeurer dans les endroits où la surveillance est assurée par des adultes.</p>	<p style="text-align: center;">Avertissement</p> <div data-bbox="1084 436 1534 884" style="text-align: center;">  <p><b>Seules les sorties de classe pour une urgence sont autorisées.</b></p> </div>
<p><b>6.1 RÈGLES DE CIRCULATION POUR VÉHICULES ROUTIERS SUR LES TERRAINS DE L'ÉCOLE.</b></p> <p>L'élève qui utilise son véhicule (voiture, mobylette) pour venir à l'école doit respecter le code de la sécurité routière.</p> <p>Dès son arrivée, il doit se rendre à l'espace de stationnement prévu à cet effet.</p>	<p><b>Par conséquent, il ne doit pas :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Circuler durant les pauses, ni démarrer le moteur;</li> <li>▪ Flâner autour ou dans les véhicules;</li> <li>▪ Circuler sur une seule roue (faire du "well");</li> <li>▪ Utiliser exagérément l'accélérateur dans le but de faire du bruit;</li> <li>▪ Klaxonner inutilement;</li> <li>▪ Circuler sur les passages piétonniers.</li> </ul> <div data-bbox="657 1276 1477 2026" style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 20px; text-align: center;"> <p><i>Utiliser un autre moyen que le transport scolaire (autobus) pour venir à l'école est un privilège et la direction a le droit de refuser ce privilège à un élève qui ne se conforme pas aux règles.</i></p> </div>	<p>Comme nous sommes assujettis au code de la sécurité routière, une intervention policière peut être envisagée pour s'assurer de la sécurité de tous.</p>

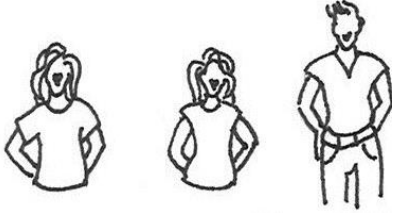
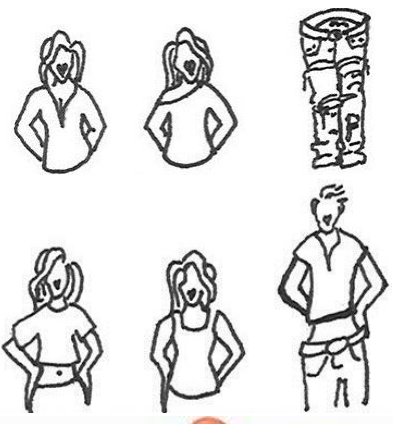

RÈGLES DE CONDUITE	MODALITÉS D'APPLICATION	SANCTIONS
<p><b>7. DÉPART DÉFINITIF</b></p> <p>Lorsqu'un élève quitte l'école en cours d'année scolaire, les parents doivent obligatoirement avertir la direction.</p>	<p>Le technicien en organisation scolaire remettra au parent et à l'élève le formulaire « Avis de départ » qu'ils complèteront et signeront en remettant les volumes et le matériel qui appartiennent à l'école.</p>	
<p><b>8. NOURRITURE ET PROPRETÉ</b></p> <p>La <b>cafétéria</b> et le <b>café Phénix</b> sont les <b>seuls endroits</b> où il est <b>permis de manger et de boire</b>.</p> <p><b>Aucune nourriture</b> ne doit être consommée <b>ailleurs dans l'école</b>. Sauf avec l'autorisation et la supervision d'un adulte.</p> <p>Il est <b>strictement interdit</b> de manger dans le <b>gymnase</b>.</p> <p>Toutes les <b>boissons énergisantes</b> sont strictement <b>interdites</b> à l'école.</p> <p>Ce règlement s'applique également pour les élèves participant aux activités parascolaires.</p>	<p>Avec l'autorisation de l'enseignant <b>seule la bouteille d'eau</b> peut être acceptée en classe.</p> <p>À la cafétéria, l'élève est tenu de déposer son plateau et ses déchets aux endroits indiqués.</p> <p>Il est également tenu de laisser sa place propre (chaises, tables, plancher).</p> <p>Les élèves ont l'obligation de respecter les consignes et les interventions des surveillants.</p>	<p>1. Avertissement</p> <p>2. Travaux de nettoyage</p> 
<p><b>9. PLAGIAT</b></p> <p>Chaque élève doit se conformer aux règles de l'honnêteté intellectuelle lorsqu'il réalise ses tests, ses examens et ses travaux.</p> <p><b>EXEMPLES DE PLAGIAT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*copier le travail d'un autre élève;</li> <li>*copier/coller sur Internet;</li> <li>*utiliser des informations sans donner la source;</li> <li>*prêter son travail à un autre élève pour qu'il copie;</li> <li>*avoir en sa possession tout appareil électronique est strictement interdit lors d'une évaluation.</li> </ul>	<p>L'enseignant inscrira l'événement au dossier de l'élève (GPI) et en informera la direction et le parent.</p> <div style="border: 1px dashed black; border-radius: 50%; width: 100px; height: 100px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin: 20px auto;"> <p><i>Voir p. 14</i></p> </div>	<p>Lors d'une session d'examens, l'élève devra quitter le local sur-le-champ et il aura automatiquement la note « zéro ».</p> <p>Lors de travaux ou de tests en cours d'année, l'élève aura automatiquement la note « zéro ».</p> <p>Tout élève complice de plagiat sera pénalisé.</p> <p>L'élève se verra automatiquement attribuer la note « zéro ».</p>

RÈGLES DE CONDUITE	MODALITÉS D'APPLICATION	SANCTIONS
<p><b>10. RESPECT DE SOI, DES AUTRES ET DU MATÉRIEL</b></p> <p><u>Adopter un comportement empreint de civisme.</u></p> <p><b>Relations amoureuses</b> : Elles doivent être empreintes de décence et de discrétion.</p> <p><b>Respect des autres</b> : En tout temps, l'élève doit être respectueux envers les autres élèves et le personnel de l'école. Il doit régler ses conflits de façon pacifique.</p> <p><b>Vouvoiement</b> : Pour normaliser les relations entre les élèves et le personnel de l'école, nous demandons aux élèves de vouvoyer tout le personnel de l'école en tout temps.</p> <p><b>Langage</b> :</p> <p>Les sacres et les expressions grossières sont impropres à exprimer correctement une pensée. L'élève doit développer un vocabulaire respectueux des valeurs d'un milieu d'éducation.</p> <p><b>Respect du matériel</b> : L'élève a le devoir de conserver propre et en bon état le matériel mis à sa disposition par l'école.</p>	<p>L'élève reconnaît à tous les membres du personnel de l'école le rôle d'éducateur et donc, le droit d'intervention lorsqu'il déroge aux règles de bonne conduite et à celles du savoir-faire et du savoir-vivre.</p>  <hr data-bbox="613 1600 1055 1606"/> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Avertissement verbal</li> <li>2. Manquement inscrit dans l'agenda</li> <li>3. Les élèves qui persistent à ne pas vouloir suivre les directives des adultes seront rencontrés à la direction.</li> </ol> <p>L'élève recevra une facture, s'il y a bris ou perte du matériel qui appartient à l'école (manuels, romans, livres de la bibliothèque, calculatrice, outils technologiques, bureaux, matériel de laboratoire...).</p>



RÈGLES DE CONDUITE	MODALITÉS D'APPLICATION	SANCTIONS
<p><b>10. ENCADREMENT DES ÉLÈVES</b></p> <p><b>SERVICE D'INTERVENTION</b></p> 	<p>Tout élève exclu de sa classe en plan d'urgence sera guidé au local d'intervention « La Sphère ».</p> <p><b>Trois niveaux d'intervention sont prévus :</b></p> <p>1- L'enseignant réfère l'élève à la Sphère et le parent est informé.</p> <p>2- L'enseignant est responsable de ses élèves et communique avec le parent pour l'informer de la situation.</p> <p>3- La direction, les professionnels et les enseignants prennent des décisions pour soutenir l'élève et assurer un climat propice à l'apprentissage des autres élèves.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>L'intervenant et l'enseignant</b> communiquent avec le parent;</li> <li>2. Une note est inscrite dans le dossier de l'élève (SPI ou GPI);</li> <li>3. Rencontre de réintégration en classe avec la personne responsable de la Sphère, l'enseignant, un professionnel et la direction au besoin;</li> <li>4. S'il y a récurrence, l'élève est référé à la direction qui prendra une décision avec les différents professionnels, les enseignants et le parent : suspension interne ou externe, réintégration, suivi de l'élève par un professionnel.</li> </ol>
<p><b>11. LOI SUR LE TABAC</b></p> <p>1. Il est interdit de fumer et de vapoter à l'intérieur de tous les locaux de l'École Polyvalente La Pocatière ainsi que d'avoir en sa possession tous produits destinés à cet usage. (Incluant la doseuse)</p>  <p>2. Également, il est interdit de fumer ou de vapoter <b>en tout temps</b> sur les terrains de l'école, incluant tous véhicules, les transports scolaires, les terrains sportifs, les parcs de jeux de même que les aires réservées aux spectateurs.</p>	<p>1. Confiscation immédiate et définitive.</p> <p>2. Courriel aux parents.</p> <p>☞ Une contravention peut être envoyée à la personne fautive (élève OU adulte). Avec la nouvelle loi, l'amende passe de <b>250 \$ min. à 750 \$ max.</b></p>	

RÈGLES DE CONDUITE	MODALITÉS D'APPLICATION	SANCTIONS
<p><b>12. MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE</b></p> <p>L'utilisation des appareils électroniques est interdite en classe <b>sauf</b> comme outil pédagogique autorisé par l'enseignant.</p> <p>Dès l'entrée en classe, les appareils doivent être déposés dans <b>une boîte prévue à cet effet</b> et l'élève <b>ne peut porter ses écouteurs</b>.</p> <p><i>Les appareils électroniques peuvent être utilisés dans les zones publiques. Par zones publiques, nous faisons référence à la <b>cafétéria</b>, l'<b>agora</b>, les <b>corridors du rez-de-chaussée / zone de casier</b>.</i></p> <p><i>Pour tous les autres endroits, y compris <b>le 2<sup>e</sup> étage et les vestiaires</b>, les appareils technologiques sont <b>strictement interdits</b>.</i></p> <p>N.B. En tout temps, l'utilisation du téléphone cellulaire pour les appels se fait seulement à l'extérieur de l'école.</p>	<p style="border: 1px dashed black; padding: 5px; text-align: center;"><i>Dans un monde qui évolue constamment, il est impossible d'ignorer la nature changeante de l'utilisation de la technologie. Il est donc important de considérer cette technologie et de l'intégrer de façon saine dans notre école.</i></p> <p>Lorsqu'un élève utilise un de ces objets en classe sans autorisation ou si un de ces objets perturbent le déroulement d'un cours (bruit, vibration, autre).</p> <p style="text-align: center;"></p> <hr/> <p>Il est interdit de filmer ou de prendre des photos autre qu'avec permission pour un projet pédagogique.</p> <p>Il est interdit de faire de la cyber intimidation, du harcèlement ou du sexting.</p>	<p>Il lui sera automatiquement confisqué et remis au secrétariat.</p> <p><b>1<sup>re</sup> fois</b> : Avertissement formel par la direction et confiscation jusqu'à 16h00.</p> <p><b>2<sup>e</sup> fois</b> : Appareil confisqué pour une période de <b>3 jours ouvrables</b> par la direction.</p> <p><b>3<sup>e</sup> fois</b> : Appareil confisqué pour <b>7 jours ouvrables</b>.</p> <p><i>S'il y a récidive, la direction se réserve le droit de confisquer l'appareil pour une période indéterminée.</i></p> <hr/> <p>Toute infraction sera sanctionnée par l'école et la police peut être contactée.</p> <div style="border: 1px dashed black; border-radius: 50%; padding: 20px; text-align: center; margin-top: 20px;"> <p>Lors des examens, l'élève ne peut avoir en sa possession tout appareil qui permet la communication, la navigation sur internet, la traduction de texte, ou la création, l'enregistrement ou la consultation de données.</p> <p>Tout élève contrevenant à ce règlement sera expulsé de la salle d'examen et se verra attribué « <b>la note 0</b> ».</p> </div>
<p style="text-align: center;"><b><u>L'école n'est pas responsable</u></b> des pertes et des vols si l'élève prend la décision d'apporter ces appareils.</p>		

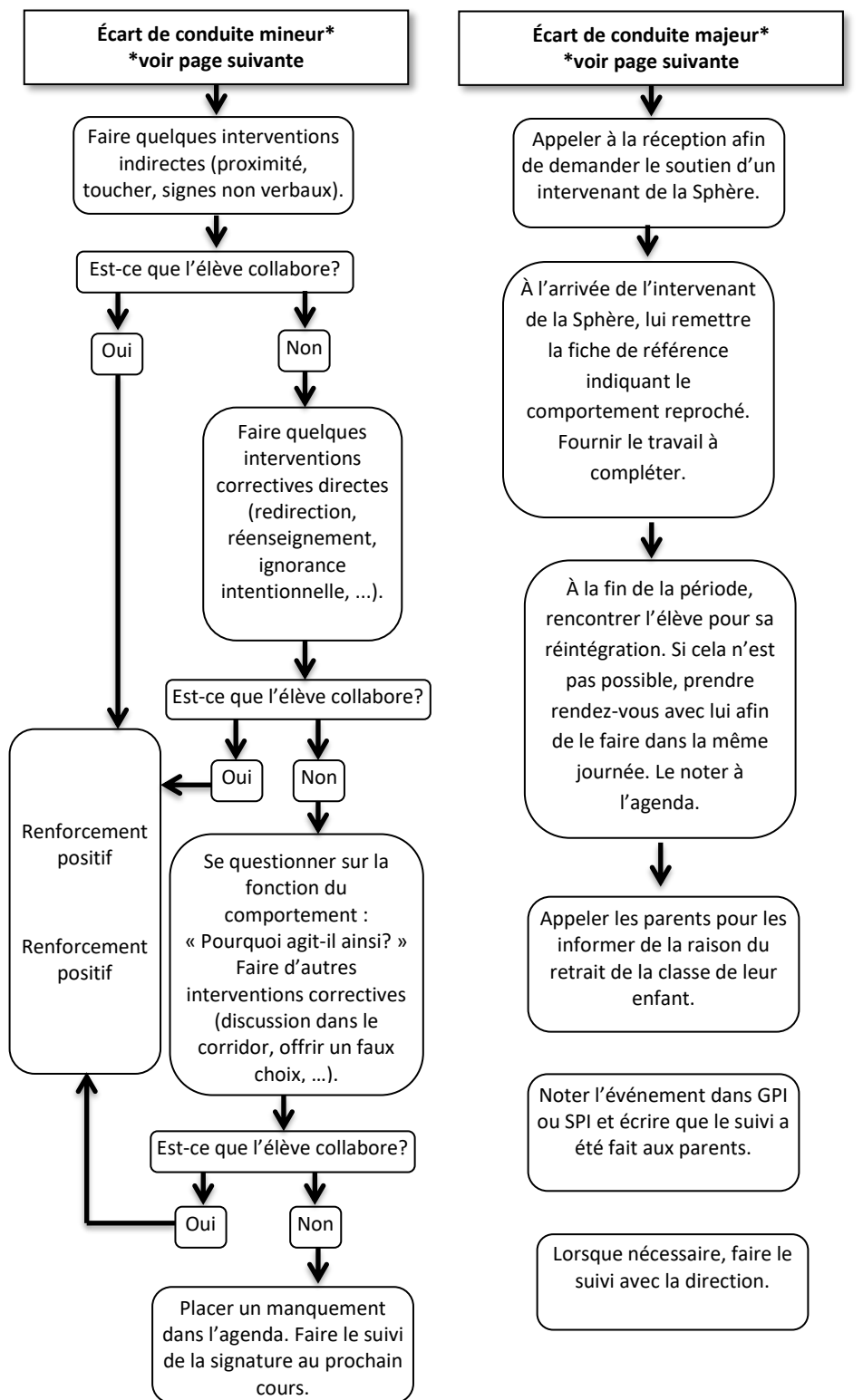
RÈGLES DE CONDUITE	MODALITÉS D'APPLICATION	SANCTIONS
<p><b>13. TENUE VESTIMENTAIRE ET RESPECT</b></p> <p>L'élève doit se présenter à l'école vêtu de façon <b>propre</b> et <b>décente</b>. Les vêtements portés à l'école doivent respecter <b>les normes socialement reconnues pour un milieu éducatif</b></p>	<p><b>NE SONT PAS ACCEPTÉS NI TOLÉRÉS :</b></p> <p>* Tout vêtement où apparaît une image ne correspondant pas aux valeurs de l'école, notamment en ce qui concerne : violence, drogue, alcool et images à connotation sexuelle et / ou discriminatoire ;</p> <p>* <b>Short et vêtement de plage (cuissard et micro short) ;</b></p>	<p>1. Manquement dans l'agenda</p> <p>2. L'élève se verra dans l'obligation de se changer et de porter un chandail ou un pantalon de l'école (SPI ou GPI).</p>
<p><b>LES CHAUSSURES SONT OBLIGATOIRES EN TOUT TEMPS.</b></p>	<p>* <b>Vêtements</b> ne couvrant pas complètement l'abdomen et les épaules (une bretelle de moins de 6 cm de largeur ne sera pas acceptée) ;</p>	<p>3. Retenue (après 3 manquements)</p>
<div style="text-align: center; border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p><b>AUTORISÉ</b></p> </div> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center; border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p><b>INTERDIT</b></p> </div> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">  </div>	<p>* <b>Vêtement</b> laissant entrevoir les sous-vêtements (pantalon à taille basse, blouse transparente ou de dentelle, ...)</p> <p><b>*TOUT VÊTEMENT TROUÉ OU DÉCHIRÉ.</b></p> <p><b>Vêtement jugé NON CONVENABLE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ <b>Mini-jupe</b> : la jupe doit être portée quatre doigts au-dessus du genou ;</li> <li>♦ <b>Legging</b> porté comme un pantalon : le legging sera toléré avec un <b>vêtement mi-cuisse</b> (chandail-jupe-tunique;)</li> <li>♦ <b>Vêtement transparent</b> porté sans camisole,</li> <li>♦ <b>Vêtement à dos ouvert ;</b></li> <li>♦ <b>Décolleté ;</b></li> <li>♦ <b>Sandalettes de plage</b> « gougounes » ;</li> <li>♦ <b>Souliers et bottes</b> avec bouts en acier ;</li> <li>♦ <b>Mules style pantoufles.</b></li> </ul> <p>Capuchon, chapeau, casquette, visière, tuque, manteau, souliers et bottes souillés, sac à dos et sac à mains devront être déposés par les élèves dans leur casier dès leur arrivée à l'école et seront repris à leur départ.</p>	<p><b>L'élève reconnaît</b> au personnel de l'école le rôle d'éducateur et donc, <b>le droit d'intervention</b> lorsqu'il déroge aux règles de civisme.</p>

<b>RÈGLES DE CONDUITE</b>	<b>SANCTIONS</b>
<p><b>14. GESTES GRAVES ET ILLÉGAUX</b></p> <p><b>(RÉFÉRENCE PAGE 18)</b></p>	<p><b>(Exemples de sanctions possibles)</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Toute personne témoin ou au fait de tels gestes doit immédiatement en informer la direction.</li> <li>➤ En toute circonstance, l'élève n'est jamais légitimé de mettre en danger la sécurité et l'intégrité des autres, élèves et adultes, à l'école, sur le terrain de l'école et dans le transport scolaire.</li> <li>➤ De plus, il est interdit de souligner certains événements (anniversaires de naissance, initiation, etc.) en portant atteinte à l'intégrité de la personne.</li> </ul>	<p>Un geste grave entraîne une intervention rapide de la direction et l'application d'une sanction en lien avec la gravité ou le caractère répétitif du geste posé.</p> <p>Une suspension pouvant aller jusqu'à dix jours pourra être prévue selon la gravité du geste.</p> <p>1 : Téléphoner aux parents pour les aviser du geste posé et les informer de la sanction retenue.</p> <p>2 : Simultanément, l'élève peut être référé aux autorités policières.</p> <p>3 : L'élève réintègrera l'école ou la classe accompagné de son tuteur ou de ses parents.</p>

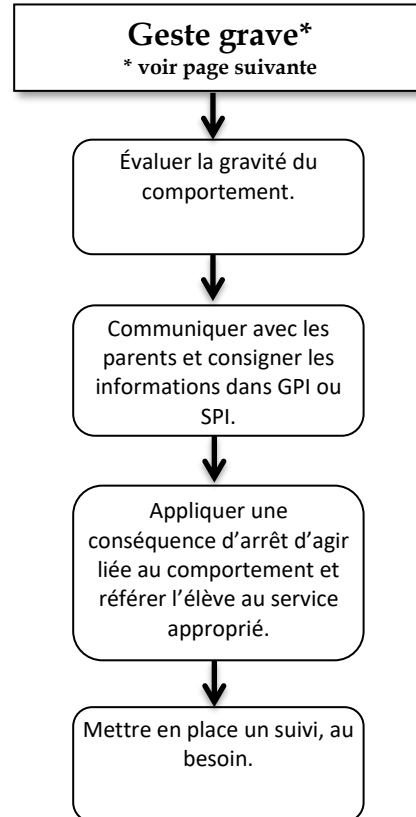


J'évalue la situation...

**ENSEIGNANTS**



**DIRECTION**



- 1 : Le parent est informé du geste posé et de la sanction retenue.
- 2 : Simultanément, l'élève peut être référé aux autorités policières.
- 3 : L'élève réintégrera l'école accompagné de son tuteur ou de ses parents.

Dans le cas où un élève démontre des signes d'anxiété, de peur ou de stress et n'est pas apte à suivre le cours, veuillez le référer à un professionnel.

<b>GESTES MINEURS</b> <i>(AVERTISSEMENT OU MANQUEMENT)</i> <i>Enseignant</i>	<b>GESTES MAJEURS</b> <i>(PLAN D'URGENCE)</i> <i>Sphère de services</i>	<b>GESTES GRAVES ET ILLÉGAUX</b> <i>(POSSIBILITÉ DE SUSPENSION)</i> <i>Direction</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- N'a pas son matériel (costume éduc, crayon, agenda, cahier, etc.);</li> <li>- N'est pas à sa place de façon répétée;</li> <li>- Brise son agenda;</li> <li>- Ne suit pas les consignes;</li> <li>- Ne complète pas ses travaux ou ses devoirs;</li> <li>- Refuse de travailler après avertissements;</li> <li>- Lance des objets sans intention de blesser;</li> <li>- A de la nourriture en classe;</li> <li>- Circule dans la classe sans permission;</li> <li>- N'est pas prêt au son de la cloche;</li> <li>- Dessine sur le mobilier;</li> <li>- N'a pas la tenue vestimentaire requise;</li> <li>- N'écoute pas la personne qui parle;</li> <li>- N'est pas assis à sa place;</li> <li>- Ne fait pas les tâches demandées;</li> <li>- Ne fait pas signer ses documents;</li> <li>- Ne s'assoit pas correctement;</li> <li>- Dérange les autres;</li> <li>- Apporte des objets interdits;</li> <li>- Argumente et ou parle fort;</li> <li>- Encourage les mauvais comportements des autres;</li> <li>- Fais des bruits inappropriés;</li> <li>- Parle à des moments inappropriés;</li> <li>- Pose des gestes (ou a des paroles) antisportifs;</li> <li>- Refuse de travailler en équipe;</li> <li>- Se tiraille;</li> <li>- Utilise un langage inapproprié;</li> </ul> <p><i>Si ces comportements perdurent malgré les interventions différenciées, ils peuvent devenir des comportements majeurs.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dérange et empêche l'enseignant de donner son cours (désorganisation volontaire);</li> <li>- Quitte la classe sans permission (sortie non autorisée);</li> <li>- Lance des objets avec l'intention de blesser;</li> <li>- Menace de blesser ou d'endommager;</li> <li>- Refus d'obéir/d'obtempérer.</li> <li>- Nuit au bon fonctionnement de la période;</li> <li>- Crie envers le personnel;</li> <li>- Émet des commentaires racistes, sexistes ou autres;</li> <li>- Empêche les autres d'apprendre;</li> <li>- Fait des crises de colère;</li> <li>- Humilie;</li> <li>- Lance des objets dangereux (glace, roche, ciseaux, etc.)</li> <li>- Pousse, fait trébucher;</li> </ul> <p><b>Comportements inacceptables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de respect envers un autre élève (insulte envers l'intégrité de l'élève);</li> <li>- Manque de respect envers l'adulte.</li> </ul> <p><i>Si ces comportements perdurent malgré les interventions différenciées, ils peuvent devenir des comportements graves ou illégaux.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se bagarre;</li> <li>- Fait toute action qui blesse physiquement (mord, pousse, coup de pied ou de poing, ...);</li> <li>- Harcèle sexuellement;</li> <li>- Fait preuve d'impolitesse majeure (menace l'intégrité de la personne);</li> <li>- Vend de la drogue;</li> <li>- Est en possession de drogue ou d'alcool; (voir p.26)</li> <li>- Est sous l'effet de drogue ou d'alcool, odeur suspecte;</li> <li>- Vole;</li> <li>- Vandalise, brise le matériel;</li> <li>- Taxe;</li> <li>- Fugue;</li> <li>- Menaces de mort ou de voie de faits;</li> <li>- Intimide, harcèle;</li> <li>- Fait de la cyber intimidation;</li> <li>- Est violent verbalement, profère des menaces ou des repréailles (ou fait semblant de menacer tout simplement pour jouer);</li> <li>- Est en possession d'arme (même s'il s'agit d'un jouet);</li> <li>- Pose tout geste à caractère violent sur le terrain de l'école;</li> <li>- Utilise de façon répréhensible des outils technologiques; (voir p.14)</li> <li>- Filme, enregistre ou photographie quiconque à l'école à son insu;</li> <li>- Fait toute autre action jugée très grave par la direction de l'école.</li> </ul>